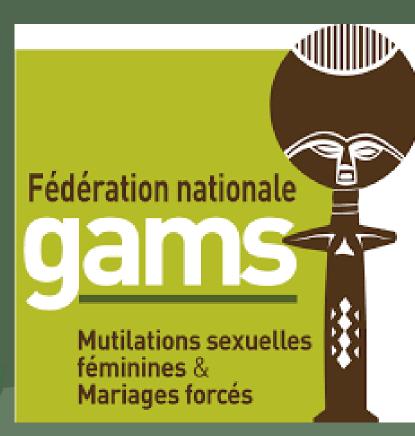
LA POLYGAMIE

Traditions, Fardeau et Violences





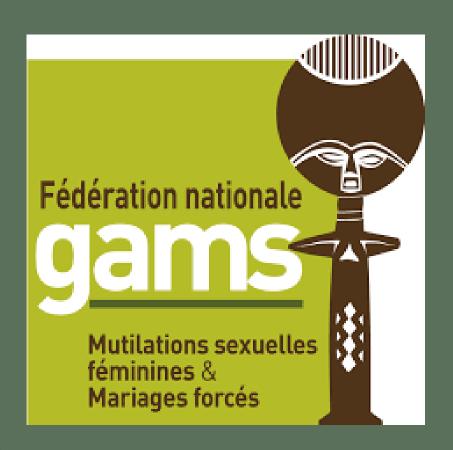
PRÉSENTATION DU GAMS

Qui sommes nous?

La Fédération national GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants) est une association **créée en 1982** par des femmes africaines résidant en France et des femmes françaises.

Où nous trouver?

Le siège social est situé à Paris et il existe 8 délégations régionales, la Fédération s'appuie aussi sur un réseau d' « association relais » en région.



Nos Moyens D'actions

- 1. Actions de **sensibilisation** en milieu scolaire et auprès des adultes
- 2. Création et diffusion d'outils adaptés à la prévention de ces violences
- 3. Actions de formations initiales et continues des professionnels médicaux, sanitaires, éducatifs et sociaux, sur la thématique des violences spécifiques faites aux femmes.

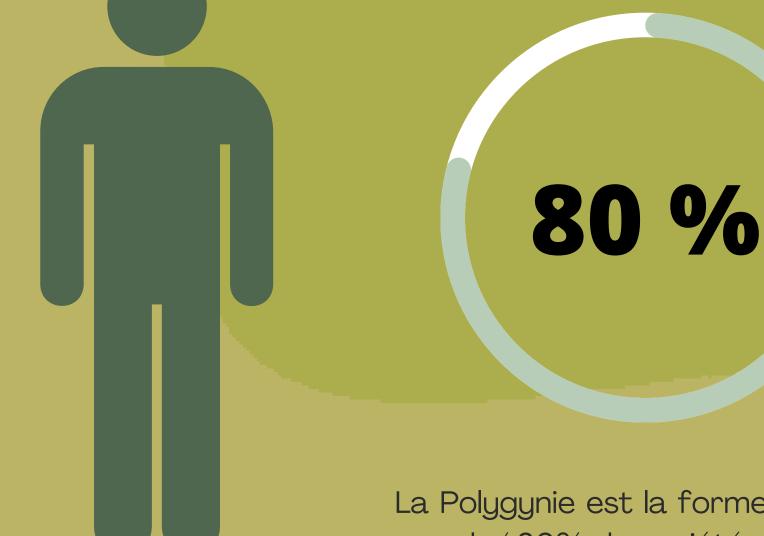
Nos objectifs

- La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, aux adolescentes et aux fillettes : en contribuant à l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et/ou précoces d'adolescentes, les tabous nutritionnels, les grossesses rapprochées, la répudiation, le lévirat/sororat, etc.
- La promotion de la santé maternelle et infantile en direction des populations immigrées et issues des immigrations : en rappelant les pratiques positives telles que le portage des enfants ; le massage des nourrissons, etc.

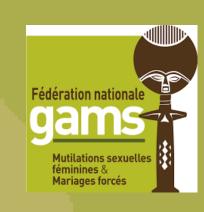
QU'EST-CE QUE LA POLYGAMIE?

La Polygamie concerne toute union légitime simultanée d'un homme avec plusieurs femmes (polygynie), ou d'une femmes avec plusieurs hommes (polyandrie).

Le terme polygamie est souvent assimilé à la polygynie au regard de son extension.







LA RÉALITÉ DE LA POLYGAMIE AUJOURD'HUI

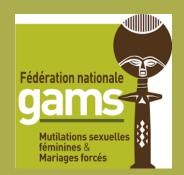
Dans le monde ...



La polygamie concerne l'ensemble du globe

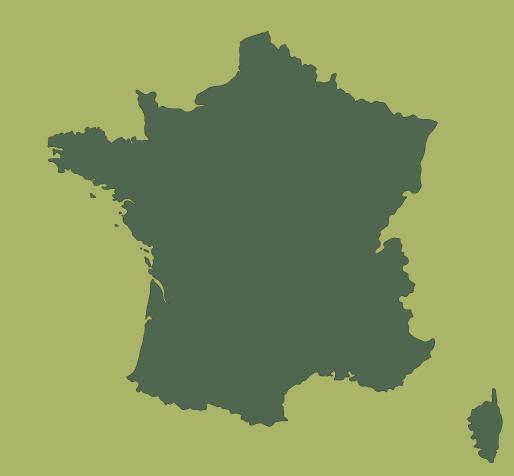


- Surtout en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.
- Sur la trentaine de pays dans le monde où la polygynie est autorisée, 25 se trouve en Afrique.
- Dans les pays autorisant et pratiquants la polygamie, cette forme d'union concerne entre 30% à 35% des mariages.



LA RÉALITÉ DE LA POLYGAMIE AUJOURD'HUI

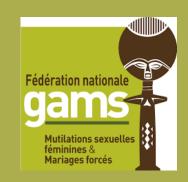
EN FRANCE ...



La polygamie n'est pas reconnue, mais la polygynie de fait (une épouse civile + des concubines) existe et semble être en extension.

Le nombre de familles résidantes en France concernée par la polygamie est difficilement quantifiable : de 3 500 à 21 000 familles, ou de 10 000 à 15 000 familles.

Depuis Le BREXIT et la guerre en Ukraine la France reçoit plus de populations qui traditionnellement se dirigeaient vers les pays anglo-saxons ou du nord de l'Europe. Ces modifications rendent alors l'étude de la prévalence de la polygamie encore plus difficile.



DES RAPPORTS INTERCONJUGAUX TRÈS CODIFIÉS



Dans les pays d'origines

Certaines familles polygames vivent dans des "concessions" où les épouses cohabitent entre-elles, mais aussi souvent avec d'autres membres de la famille du mari.

D'autres hommes polygames une maison par épouses et vivent entre chacune des habitations en respectant les "tours".

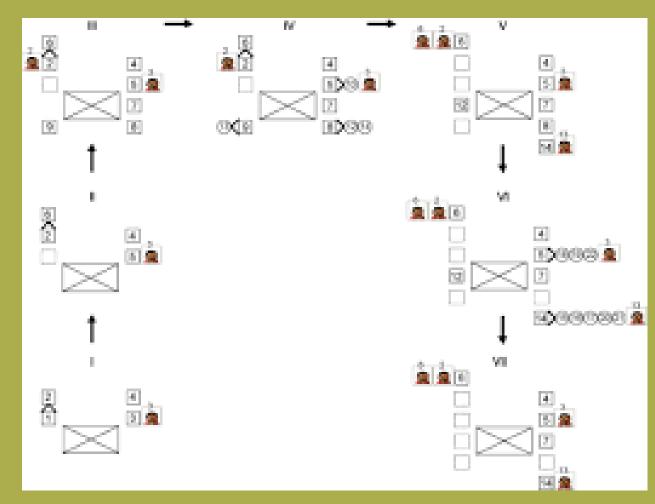
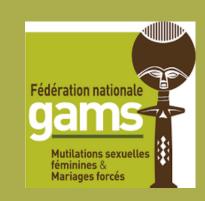


Schéma d'une concession polygame

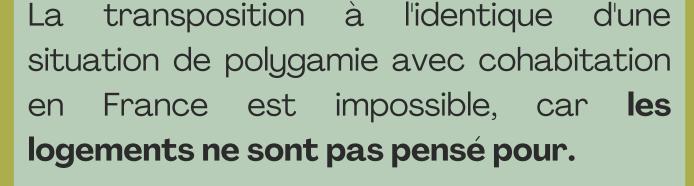


DES RAPPORTS INTERCONJUGAUX TRÈS CODIFIÉS



L'autre forme de polygamie en France et qui est la plus courante c'est : " une femme en France et une femme au pays"

Dans ce cas de figures la cohabitations n'existant pas la situation de polygamie est différentes, mais les jalousie et violences peuvent persister



Pour une majorité de femmes c'est cette cohabitation et la gestion du foyers qui est à l'origine de la plupart des disputes dans le foyers





LES VIOLENCES INDUITES PAR LA POLYGAMIE

LES VIOLENCES PHYSIQUES

Violences conjugales

- un époux qui à autorité sur ses épouses
- " le droit de réprimander "
- les violes conjugaux

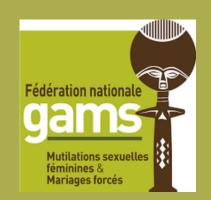
Violences entre épouses et maltraitance infantile

- violences entre les coépouses
- des répercussions sévères sur les enfants



Le magico- religieux

• L'instrumentalisation des marabouts, sorciers, ...



LES VIOLENCES INDUITES PAR LA POLYGAMIE

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

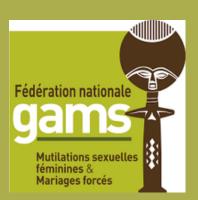
Rivalité et Jalousie

- une vraie forme de violence
 à l'origines de souffrances
- dépressions, anorexie, autres troubles mentaux, ...



Isolement extrême

- quitter sa famille et parfois son pays
- additionner aux manques de moyens financier souvent



LES VIOLENCES INDUITES PAR LA POLYGAMIE

LES MARIAGES FORCÉS ET PRÉCOCES

Un mariage n'est pas pour tous une affaire d'amour, mais une affaire de famille, un outil économique et social. Les mariages forcés et précoces sont un type de violences en soi, et peuvent parfois s'additionner à une situation de polygamie subie.

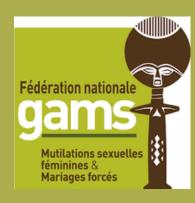
Les pratiques du Lévirat et du sororat, vont aussi apporter une légitimation particulière à la polygamie

Lévirat

est un mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère, afin de poursuivre la lignée de son frère.

Sororat

est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse, en particulier lorsque cette dernière laisse des enfants en bas âge



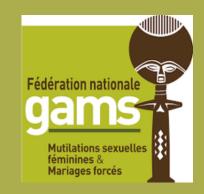
la polygynie trouve ses origines dans la peur de ne pas avoir d'héritier. De ce fait, étant donné la forte probabilité de perdre sa femme pendant qu'elle accouchait, l'homme en épousait plusieurs afin d'accroitre ses chances de perpétuer sa descendance.

> l'argument coutumier

Un des principaux piliers de la perpétuations jusqu'aujourd'hui de la polygamie. Certains discours relatifs à la polygamie confèrent à celle-ci un trait culturel constitutif pour certains d'une identités culturelle propre résistant à toutes entreprise d'occidentalisation.

C'est aussi sous l'influence, des traditions issus majoritairement de religions animistes en Afrique subsaharienne, qu'une importante partie des mariages polygames sont célébrés dans cette zone géographique. Des études montrent que le taux de polygamie chez les animistes est de 47,5%.







L'Islam

Autorise jusqu'à à 4 femmes, et conditionne la polygynie

- « Si vous craignez d'être injustes envers vos épouses, n'en épousez qu'une seule. » (Al Nissâ, v. 3.)
- « Vous ne pourriez jamais traiter avec justice vos épouses, même si vous tenez à le faire. » (Al Nissâ, v. 129)

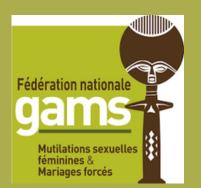
l'argument religieux

Le Christianisme



La Bible ne prohibe pas directement la polygamie. La polygamie est interdite par le monde catholique depuis à la fin du XVIe siècle par Grégoire XIII, et maintenant par l'immense majorité de la chrétienté.

Des exceptions subsite ex : les mormons





Ils existent différentes branches du mormonisme, la plus connue étant celle de "l'Église réorganisée de Jésus Christ des Saint des derniers jours", qui à sa tête **Warren Jeffs** considéré comme le prophète. Ce dernier est condamné en 2005, pour avoir permis le mariage d'hommes de sa foi avec des mineurs, et pour avoir eu lui-même des relations sexuelles avec des jeunes filles mineures. **Il est marié à 78** épouses dont 27 ayant moins de 17, et certaines qui lui ont été transmises à la mort de son père.



<u>Le judaïsme</u>



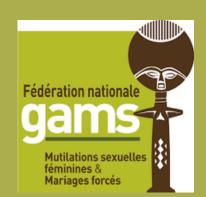
Si **elle est permise, elle n'est pas présentée comme un mode de vie idéal**.

l'argument religieux

Le bouddhisme



Le bouddhisme n'interdit aucune pratique de concubinage même s'il précise que toutes doivent être l'objet de plaisirs partagés et d'un accord entre tous les individus concernés.



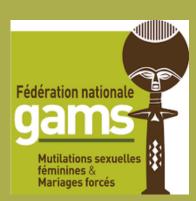
Les sociétés de l'Afrique subsaharienne et plus particulièrement de l'Afrique de l'Ouest cherchent à marier leurs filles le plus vite possible. En cela, la polygamie trouve une légitimation toute faite, puisqu'elle ne sera en aucun cas mal vu socialement.





La polygamie est généralement liée à un prestige social. En effet, l'homme polygame doit subvenir aux besoins de ses femmes (= il faut avoir des revenus suffisant)





COMMENT RECONNAITRE UNE SITUATION DE POLYGAMIE?



Une attention particulière doit être portée sur :

Les évolution du pays d'origine

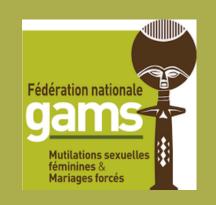
Ces avancées influencent ce qui se passe en France et inversement

Les discours conservateurs et radicaux

Attention à ne pas tomber dans la stigmatisation ou la discrimination

La parole des enfants

Vigilance face au discours de l'enfants quand il parle de ses "tatas" qui vit chez lui



CE QUE DIT LA LOI EN FRANCE

<u>La polygamie est interdite et punie pénalement</u>



Article 147 du Code Civil: « on ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier » la polygamie « de droit » est une infraction pénale passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 433-20 du code pénal).

Les mesures prises :

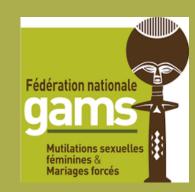
- Les lois Pasqua de 1993 : toutes les femmes rentrées avant 1993 sont régularisées et, après 1993, il n'est plus question de polygamie sur le territoire national.
- La circulaire DIAN de 2001 : favorise la décohabitation des familles polygames, pour que chacune des épouses dispose d'un logement autonome pour elle et ses enfants (c'est l'épouse qui devient gestionnaire du logement et des allocations familiales)



CE QUE DIT LA LOI EN FRANCE

Les dernières grandes mesures prises à l'encontre de la polygamie :

- La Loi du 24 août 2021 dispose des mesures supplémentaires pour lutter contre la polygamie :
 - En confortant le respect des principes de la République établit la réserve héréditaire: impose un règlement équitable devant un notaire entre les ayants droit.
 - En instaurant qu'aucun document de séjour ne pourra être délivré à un ressortissant étranger qui vit en France en état de polygamie
 - En permettant aux personnes titulaires d'un titre de séjour qui ont subi la polygamie de le renouveler, mais aussi, en retirant le tire de séjour des personnes en situation de polygamie.

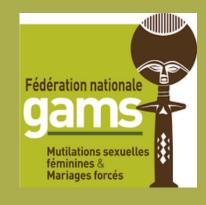


CE QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL

Si la polygamie n'est pas condamné par l'entièreté de la communauté internationale, elle n'est jamais considéré comme un mode d'union matrimonial à favoriser



- L'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'article 23 du Pacte International relatif aux droits civiques et politiques consacrent tous les deux que la notion de mariage est consacrée comme devant être une institution réalisée dans l'égalité et la liberté entre les conjoints.
- La Convention pour l'Élimination de toutes forme de Discrimination Envers les Femmes se positionne contre les discriminations dans le mariage et dans tout ce qui en découle.
- La Cour Européenne des Droits de l'Homme a déjà condamné des actes de bigamie en précisant que l'article 12 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme n'invoque la liberté de mariage uniquement dans le cadre d'une monogamie.
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples consacre l'égalité des sexes et considère la monogamie comme la forme qui doit être préférée du mariage, elle réaffirme également que les droits des femmes doivent être préservés même au sein de



PARTOUT DANS LE MONDE

En Europe

La polygamie est majoritairement prohibée. On observe certaines exceptions comme celle fait pour les Marocains vivant en Espagne (sous certaines conditions).

Amérique du Nord

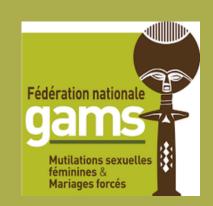
Aux États-Unis, les mariages pluraux sont proscrits depuis le manifeste du président Woodruff qu'il a proclamé le 25 septembre 1890. Malheureusement, l'état d'Utah, en février 2020, a fait le choix de placer la polygamie au simple rang d'infraction et non un délit ou un crime. Au Canada, le code criminel du Canada interdit les pratiques de bigamie par son paragraphe 290, et de polygamie par son paragraphe 293.

Moyen-Orient / Asie

- Dans la plupart des pays musulmans, celle-ci est légale jusqu'à 4 épouses.
 - Kazakhstan : les mariages civiles polygames sont interdits.
- Dans certains pays asiatiques non musulmans mais à fortes communautés musulmanes, certains ont fait le choix de légaliser la polygamie seulement pour les musulmans, c'est le cas de l'Inde, de la Malaisie.

En Amérique du Sud

La polygamie est majoritairement illégale, une réserve est à émettre pour ce qui est du Brésil ou la polygamie est techniquement illégale mais a été décriminalisée, des unions entre 3 personnes ayant été prononcées.



ZOOM SUR L'AFRIQUE

En Afrique subsaharienne

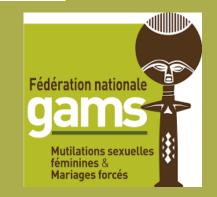
De nombreux pays prohibent officiellement la polygamie ex : le Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Cap vert...

Malheureusement, des mariages polygames sont encore prononcés au nom de la culture.

D'autres pays permettent à l'homme de choisir selon le droit civil du pays, s'il souhait un mariage monogame ou polygame, on retrouve le Togo, le Tchad ou le Burkina Faso.

LA POLYGAMIE RESTE LARGEMENT RÉPANDUE ET LÉGALE EN AFRIQUE DE L'OUEST Mauritanie Mali Niger Tchad Gambie Burkina Faso Leone Statut légal de la polygamie Mariages polygames interdits par la loi civile mais répandus en pratique flariages polygames reconnus par la loi civile ; choix entre options monogamie ou polygamie dans certains cas Mariages polygames reconnus par le droit coutumière et/ou pratiques religieuses *Le nouveau code civil de la Guinée légalise la polygamie (en attente d'approbation définitive).

Sources : Codes civiles des pays sahéliens et ouest-africains, lois et pratiques coutumières et religieuses



ZOOM SUR L'AFRIQUE

En Afrique du Nord :

Dans la quasi-totalité des états membres de la ligue arabe, la polygamie est légale jusqu'à 4 épouses, par exemple en Libye.

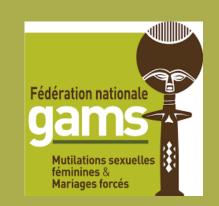
D'autre on fait le choix d'ajouter de nouvelles conditions, en Mauritanie par exemple, le consentement de la 1ère épouse est à demander.

Au Maroc, le mari doit être capable de répondre aux besoins financiers de toutes ces épouses, il doit aussi demander l'accord de la 1ère épouse et du juge. Néanmoins, cela est à nuancer, car certains de ces états membres ont condamné la polygamie au sein de leurs textes de lois, c'est le cas de la Tunisie par exemple



REMARQUE:

Dans cette zone géographique, la polygamie avait quasiment disparue, mais recommence à être de plus en plus pratiquée avec la montée des fondamentalistes



NOUS CONTACTER





Siège social: 14 passage des Soupirs, 75020

PARIS Grand Est: 06 32 22 79 99

Auvergne-Rhône-Alpes: 06 59 51 05 05

Bourgogne-Franche-Comté « SAFE » : 06 15 93 28 73

lle-de-France: 06 70 83 31 73

Occitanie « Ta Vie en Main » : 06 79 78 22 44

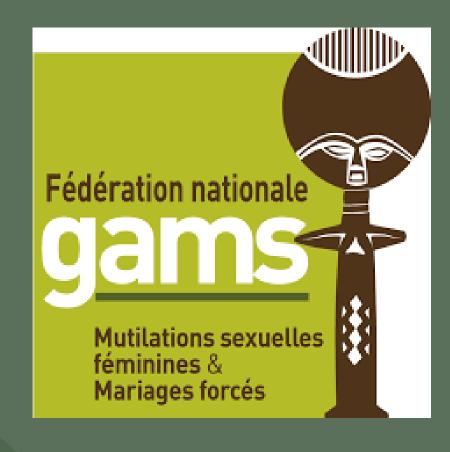
Hauts-de-France « RIFEN »: 06 87 71 67 64

Normandie : 06 30 36 42 42 PACA « Union des Femmes du Monde » : 06 73 43 96 33

Tel: 01 43 48 10 87

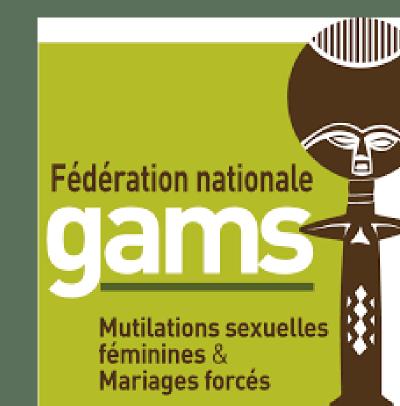


Mail: contact@federationgams.org



SUR NOS RÉSAUX







Tiktok: @je.le.veux



Instagram: @je.le.veux



Youtube: @FederationGAMSFrance



Podcast : <u>Je le veux</u>

Merci!